Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_54-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Séance du 22 juin 2026**

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

# BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 18 |

| Date de la convocation |
|---|
| 16/06/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 16/06/2026 |

| Numéro de la Délibération : |
|---|
| 2026-06-54 |

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M., Blaise BLEUNVEN, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ

Absent(e)s excusé(e)s : Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Victor LE NAGARD, Sylvain BOSCHAT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

## Versement d'une subvention exceptionnelle pour le Fishing Tour

Le maire rappelle à l'assemblée que le samedi 13 juin 2026, le site de Bon Repos, a accueilli la Finale Régionale de Bretagne du Junior Fishing Tour. Cet événement d'envergure, dédié aux jeunes pêcheurs de moins de 18 ans, a grandement contribué à l'animation de notre territoire, à la promotion de la pêche sportive écoresponsable et à la mise en valeur des milieux aquatiques de notre commune.

Afin de soutenir activement l'organisation logistique, l'accueil des participants et la réussite de cette journée associative et sportive, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à la structure organisatrice.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à la Fédération Départementale de Pêche des Côtes-d'Armor pour cet évènement.

| Le Maire | La secrétaire de séance |
|---|---|
| Raoul RIOU | Magalie MOY |
| MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570 | |